

ANNEXE

Stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'Arc Méditerranéen sur la période 2022 – 2024

Références :

- [1] Courrier du préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne aux ministres chargés de l'environnement et de l'intérieur du 19 mars 2016 relatif à la mise en œuvre de l'instruction du gouvernement du 31 décembre 2015 « arc méditerranéen »
- [2] Courrier du préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne aux préfets de région et de département du 20 juillet 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre et de coordination interrégionale des dispositions en matière de prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen
- [3] Courrier du préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne aux ministres chargés de l'environnement et de l'intérieur du 13 octobre 2016 concernant les modalités de mise en œuvre et de coordination interrégionale des dispositions en matière de prévention des risques d'inondation liés à des épisodes de pluies intenses dans le cadre de saison cévenole 2016-2017
- [4] Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) publiée en 2014 par le ministère en charge de l'écologie
- [5] Projet de feuille de route des services déconcentrés pour la période 2019-2021 produit par la DGPR
- [6] Propositions d'actions pour mieux gérer les inondations en zone méditerranéenne et limiter leurs conséquences - Synthèse du collège « Prévention des risques naturels et technologiques » - CGEDD – 2016
- [7] Stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen sur la période 2019-2021 approuvée en juillet 2019
- [8] Retours d'expérience (REX) des inondations – Rapport n°012486 – CGEDD - 2019
- [9] Impact des pluies méditerranéennes sur les infrastructures de transport - Retour d'expérience sur le cas de Villeneuve-les-Béziers et conséquences généralisables – Rapport n° 013123-01 - CGEDD – 2020
- [10] Panorama des outils de sensibilisation – CEPRI – 2020
- [11] Adaptation des territoires face aux inondations – Actions ou réactions – Rapport n° 013346-01- CGEDD – 2021
- [12] Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels - 2021
- [13] Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône - Méditerranée pour la période 2022-2027
- [14] Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin de Corse pour la période 2022-2027
- [15] Plan d'action « Tous résilients face aux risques - Sensibiliser les populations pour faire face aux catastrophes naturelles et aux accidents industriels » - MTE - 2021

Annexes :

- 1. Lettre de mission pour la coordination zonale de la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen publiée en juillet 2017
- 2. Plaquette « La MIIAM, vous connaissez ? » publiée en 2021
- 3. Plaquettes annuelles « Bilan et perspectives » de la mission « Inondation Arc Méditerranéen » publiées fin 2017, fin 2018, fin 2019 et fin 2020
- 4. Panorama « Au fil de la MIIAM » des principales actions réalisées de juillet 2017 à juillet 2021
- 6. Bilan de l'évaluation 2018 auprès des bénéficiaires de l'intérêt des productions de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »
- 7. Bilan de l'évaluation « La MIIAM, vous connaissez ? » 2020-2021 auprès des bénéficiaires de la mission
- 8. Programme d'actions pour l'année 2022
- 9. L'arc méditerranéen en quelques chiffres-clés

I. Une stratégie zonale de prévention des risques d'inondation

I.1. Rappel du contexte

Les inondations d'octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes ont causé la mort d'une vingtaine de personnes.

Les enseignements de cette catastrophe ont conduit à des instructions visant à améliorer la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen, notamment sur les champs suivants :

1. information du public ;
2. vulnérabilité des parkings souterrains et des campings ;
3. gestion des risques de ruissellement ;
4. maîtrise de l'urbanisation ;
5. préparation de la crise.

A également été décidée, par les ministères en charge de l'écologie et de l'intérieur, l'instauration d'une campagne « pluies intenses méditerranéennes » sur 15 départements des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie et Corse du 1^{er} septembre au 15 décembre de chaque année. Cette période est un moment fort de mobilisation de l'État et des collectivités pour communiquer et sensibiliser les populations sur les bons comportements face à des pluies intenses méditerranéennes.

Depuis 2015, l'arc méditerranéen a connu d'autres inondations catastrophiques. A l'automne 2018, des crues dramatiques sont survenues dans l'Aude. L'année suivante (2019), le Var et les Alpes-Maritimes ont été à nouveau frappés par des inondations dommageables et meurtrières. Enfin, l'année 2020 a notamment été marquée par deux épisodes méditerranéens majeurs, en septembre dans le Gard et en octobre dans les Alpes-Maritimes. Les cumuls de précipitations ont été extrêmes et les conséquences des crues catastrophiques. Les conséquences de ces événements et les effets du changement climatique nous invitent à poursuivre les actions de prévention.

I.2 Une mission inter-régionale « Inondation Arc Méditerranéen » - MIIAM

I.2.1 Création

Si l'historique des événements montre que quinze départements sont particulièrement exposés aux pluies intenses méditerranéennes et aux inondations rapides, l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité sud sont concernés et se doivent d'anticiper d'éventuels événements. L'impact du changement climatique nous fait craindre par ailleurs une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements.

Une coordination interrégionale de la prévention des risques d'inondation s'est révélée nécessaire pour contribuer à une cohérence des politiques menées et favoriser le partage d'expériences à cette échelle.

C'est ainsi, qu'en réponse à l'instruction inter-ministérielle du 31 décembre 2015, en cohérence avec les propositions d'actions pour mieux gérer les inondations en zone méditerranéenne et limiter leurs conséquences publiées par le CGEDD en 2016 [6], et par courriers cités en référence [1,2,3], le préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne a mis en place, en juin 2017, une coordination inter-régionale pour la prévention des risques d'inondation spécifique à l'arc méditerranéen s'appuyant sur la DREAL de zone de défense sud et l'EMIZ sud (État-Major Interministériel de la zone de défense et de sécurité sud) .

La mission inter-régionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen (MIIAM) est placée auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) en tant que DREAL de zone de défense.

I.2.2 Objectifs

La mission inter-régionale « Inondation Arc Méditerranéen » a pour objectif de renforcer la performance des dispositifs de prévention des risques d'inondation (dans toutes ses

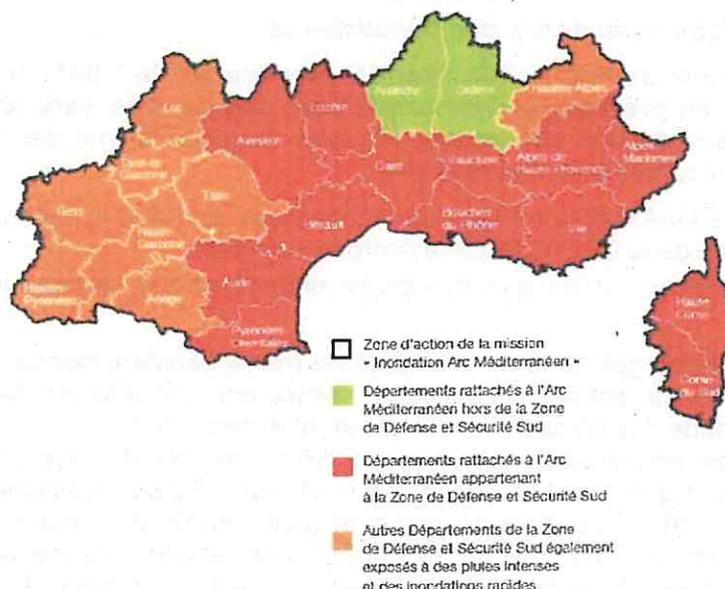
composantes) et de contribuer à une cohérence zonale dans la mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble de l'arc méditerranéen.

Pour cela, elle veille à un travail inter-ministériel et multi-partenarial en favorisant notamment les synergies entre les acteurs de la prévention et de la protection civile.

Elle conduit, participe et apporte son soutien, le cas échéant, à des actions concrètes de terrain en partenariat avec des acteurs locaux pour en tirer des enseignements, favoriser la démultiplication de démarches pertinentes, voire formuler des recommandations utiles à l'ensemble de la zone de défense et de sécurité sud. Elle concourt ainsi à la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire en place en matière de prévention des risques naturels, en s'insérant dans la mise en place de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui fait, de plus en plus, des collectivités, un acteur majeur.

Sa mission porte sur 23 départements : les 21 départements de la zone de défense et de sécurité sud ainsi que la Drôme et l'Ardèche¹. Si ces 23 départements présentent des niveaux d'exposition et des contextes différents, les productions de la mission inter-régionale sont appropriables par chacun d'entre eux.

La lettre de mission est détaillée en annexe 1. Les principes et l'esprit de travail de la MIIAM sont résumés au travers de la plaquette présentée en annexe 2.



Cartographies relatives à la zone d'action de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

Les caractéristiques de la zone d'action de la MIIAM sont présentées en annexe 1 au travers de quelques chiffres-clés.

La MIIAM apporte une capacité supplémentaire de **travail en réseau multi-acteurs et inter-ministériels de la prévention des inondations** (services de l'État, collectivités, autorités en charge de la GEMAPI, acteurs techniques, SDIS, observatoires...).

En cohérence avec son rôle facilitateur et d'impulsion, **elle ne se substitue, ni aux services de l'État locaux (préfectures, DDT-M, DREAL), ni aux collectivités, mais travaille en lien avec eux pour répondre à des difficultés ou des besoins communs. Elle aide à identifier et à valoriser les bonnes pratiques et à évaluer la performance de l'action publique dans le domaine de la prévention des risques d'inondations rapides.** Elle développe, dans ce cadre,

¹ Rappelons que ces deux départements font partie des territoires prioritaires identifiés dans les instructions nationales

des partenariats locaux pour tester de nouvelles approches, conduire des études, produire des recommandations zonales en termes de gestion de crise et expérimenter de nouveaux outils ou démarches au bénéfice de l'ensemble de la communauté de travail.

En complémentarité à l'animation régionale de chacune des quatre DREAL de région de sa zone d'action, la MIIAM assure une animation et propose un partage d'expériences inter-DREAL dans le champ de la prévention des risques d'inondations rapides sur l'arc méditerranéen. En fonction des attentes et des besoins exprimés par les DREAL, elle peut conduire des actions zonales au bénéfice de l'ensemble des services de l'État régionaux (ex : développement de kits de formation à l'utilisation opérationnelle des outils d'anticipation locale des phénomènes de pluies intenses et d'inondations rapides). Elle travaille également en lien et dans ce même esprit avec la DREAL du bassin Rhône-Méditerranée.

La MIIAM est également un relais du niveau national sur le territoire zonal. Elle peut en ce sens assister la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition Écologique et la Direction de la Sécurité Civile et des Gestions de Crise du Ministère de l'Intérieur pour l'expérimentation, la déclinaison et le suivi au niveau zonal des instructions et des actions nationales. C'est notamment dans ce cadre qu'elle relaie et accompagne la campagne de communication nationale « pluies intenses méditerranéennes ».

1.2.3. Une action dynamique et reconnue des bénéficiaires

Depuis sa création, de nombreuses actions ont été menées par la MIIAM en lien avec les territoires et les acteurs en présence (services de l'État, collectivités, services de secours, associations...). Les bilans annuels des actions réalisées et le panorama des activités sur la période 2017-2021 sont présentés en annexes 3 et 4.

Le suivi des activités de la MIIAM et le partage des réalisations sont notamment assurés *via* une page dédiée du site internet de la DREAL PACA à l'adresse suivante :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/> - onglet prévention des risques / inondations arc méditerranéen

Les réunions annuelles d'échanges de la communauté de travail zonale « inondation », ainsi que les ateliers web mis en place durant la crise sanitaire, animés par la MIIAM, ont été plébiscités et sont pérennisés à la demande des participants de plus en plus nombreux.

Afin d'avoir un retour des bénéficiaires (services de l'État, collectivités, syndicats de rivière, citoyens, associations...) sur quelques productions de la MIIAM, un court questionnaire web avait été élaboré et diffusé en 2018. Les retours reçus avaient permis de confirmer l'intérêt des premières productions réalisées et de mesurer les attentes des bénéficiaires (services de l'État et collectivités notamment) envers la mission interrégionale nouvellement créée. Les attentes des bénéficiaires avaient été considérées pour la formalisation de la feuille de route zonale 2019-2021. Fin 2020-début 2021, une nouvelle démarche d'écoute des bénéficiaires a été conduite par l'intermédiaire de la diffusion d'un court questionnaire à l'attention des services de l'État et des collectivités (porteurs de PAPI notamment). Il s'agissait de disposer d'un nouveau retour sur l'utilisation des outils développés par la MIIAM et d'identifier les besoins des territoires afin d'y répondre au mieux dans le cadre de la stratégie zonale et des plans d'actions associés (notamment dans le cadre de la préparation de la mise à jour de la stratégie zonale pour la période 2022-2024). Les retours de cette enquête confirment la pertinence de la stratégie zonale et de l'action menée depuis quatre ans. Ils ont permis d'identifier les tendances suivantes :

- la MIIAM et ses actions sont connues et jugées utiles (73% des répondants ont déjà utilisé ses productions et plus de 55 % l'ont déjà mobilisée pour des actions sur leur territoire) ;
- les efforts en matière de partage et de relais des productions vers les territoires doivent se poursuivre pour mieux faire connaître les actions de la MIIAM mais aussi valoriser les bonnes pratiques territoriales (près de 50 % des répondants indiquent avoir des actions à partager) ;
- les productions réalisées sont appréciées et utilisées par les territoires ;
- les attentes des territoires envers la MIIAM sont fortes (près de 80 % des répondants envisagent de la mobiliser).

Ce type d'enquête sera renouvelé périodiquement afin de mesurer l'évolution de ces tendances et d'écouter les bénéficiaires quant à leurs attentes.

Par ailleurs, nombre de territoires et d'acteurs se sont appropriés les productions de la MIIAM et les ont relayées en demandant l'apposition de leur logo sur les livrables.

Les propositions de partenariats pour conduire des actions innovantes se font également de plus en plus nombreuses et témoignent du fait que les acteurs se saisissent de la MIIAM pour les accompagner.

Enfin, le plan national d'actions « Tous résilients face aux risques » publié en octobre 2021 [14] évoque la possibilité de s'appuyer sur les retours d'expérience des actions déjà menées par la MIIAM dans le cadre d'une structure nationale pérenne en charge de promouvoir la culture de la résilience en France.

I. 3. Une déclinaison et une mise en œuvre partenariale et multi-acteurs

Afin d'inscrire l'action dans la durée et de partager les champs et les priorités de travail au sein d'une feuille de route commune, une stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen a été approuvée en juillet 2019 pour la période 2019-2021 [7].

Si le bilan de cette première période de mise en œuvre est satisfaisant, il s'agit aujourd'hui de poursuivre l'action en considérant les enseignements acquis et les attentes des territoires concernés. A cette fin, la stratégie zonale est actualisée pour la période 2022-2024.

La stratégie zonale s'appuie notamment sur les orientations nationales exposées dans la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation publiée en 2014 [4] et sur les propositions d'actions pour mieux gérer les inondations en zone méditerranéenne et limiter leurs conséquences exposées dans divers rapports du CGEDD publiés depuis en 2016 [6, 8, 9, 11]. Les conclusions du rapport national sur la culture du risque [11] et du plan national d'actions en découlant [14] sont également considérées. Le socle de la stratégie zonale repose également sur les attentes exprimées par les acteurs de la zone de défense et de sécurité et les actions engagées depuis la création de la MIIAM.

Concernant la prévention des risques inondation, son activité et sa posture de travail s'inscrivent en outre dans la feuille de route des services déconcentrés sur les risques naturels et hydrologiques, élaborée par la DGPR. Dans ce cadre, le positionnement de l'État vis-à-vis des collectivités vise à être en capacité d'apporter des précisions sur le cadre réglementaire et à faciliter la mise en réseau multi-partenariale, mais sans se substituer aux maîtrises d'ouvrage locales.

La présente stratégie zonale de prévention des risques d'inondations sur la période 2022-2024 a fait l'objet d'une consultation officielle des partenaires institutionnels par le préfet de zone de défense et de sécurité sud de juillet à septembre 2021.

À l'issue, cette stratégie zonale est validée et explicitée dans le présent courrier.

La mise en œuvre de la stratégie zonale de prévention des risques d'inondation est menée par la MIIAM placée auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte du préfet de zone de défense et de sécurité sud.

Conformément à la lettre de mission en annexe 1, cette mise en œuvre est réalisée en étroite collaboration avec l'EMIZ Sud (dont le bureau de planification de sécurité nationale), l'ensemble des DREAL (AURA, Occitanie, PACA, Corse), des préfetures, et des DDT-M de la zone de défense.

Sur la zone de défense, et plus particulièrement sur les territoires les plus exposés de l'arc méditerranéen, des relations multiples sont entretenues avec tous les échelons territoriaux des services de l'État (département, bassin, zone) et des collectivités (Régions, Départements, autorités gémapiennes, SDIS...). Il en est de même avec le réseau scientifique et technique (Cerema, BRGM, INRAZ, Météo France, SPC, et les services de l'administration centrale comme le SCHAPI...) et les observatoires des risques d'inondation.

Sur le territoire de l'arc méditerranéen, les directions régionales et départementales des services de l'État travaillent en étroite collaboration avec la MIIAM. Elles sont forces de propositions pour enrichir la stratégie zonale et les plans d'actions associés et font remonter leurs attentes et celles des acteurs locaux. Elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie zonale et relaient les productions réalisées par la MIIAM au bénéfice de l'ensemble des territoires sur leur zone d'action. Elles proposent leur aide à la MIIAM pour le recueil de bonnes pratiques, la consolidation d'indicateurs et la conduite d'expérimentations sur leur territoire.

Au niveau national, et afin de veiller à la bonne articulation des actions zonales avec le cadre réglementaire et législatif, les lignes directrices et la doctrine nationale, la MIIAM est un interlocuteur technique privilégié de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), de la Direction Générale de la Sécurité Civile et des Gestions de Crises (DGSCGC), du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), du Service de Défense, de sécurité et d'intelligence économique (SDSIE) et de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN).

Pour la production d'éléments techniques et la mise en œuvre d'actions, la MIIAM travaille notamment avec :

- les chefs de services et de pôles risques des DREAL de la zone de défense ;
- les chefs des services de prévision des crues (SPC) de la zone de défense ;
- les chefs de SIDPC et SIRACEDPC de la zone de défense ;
- les services « risques » des DDT-M, et plus particulièrement des renforts dédiés à la problématique de la prévention des pluies intenses sur l'arc méditerranéen ;
- les appuis techniques de la zone de défense : Cerema, BRGM, Météo-France, IRSTEA... ;
- des partenaires extérieurs : associations (dont le CEPRI, le Cyprès, l'IFFO-RME et l'Irma), bureaux d'études, collectivités, syndicats de rivière, l'Entente pour la forêt méditerranéenne de Valabre...

Cette stratégie pluriannuelle est déclinée chaque année, sous l'autorité et la coordination du préfet de zone, en plans d'actions thématiques annuels préparés avec l'ensemble des partenaires institutionnels précités.

Les plans d'actions veilleront à une répartition géographique équilibrée des démarches expérimentales mises en œuvre.

Le plan d'action annuel validé pour l'année n+1 est diffusé à l'ensemble des partenaires fin d'année n. Il est accompagné du bilan de la mise en œuvre des actions réalisées sur l'année n.

Cette stratégie zonale est construite en cohérence avec, et alimente, les stratégies régionales et départementales de prévention des risques naturels, à l'initiative des préfets concernés.

Pour l'animation des acteurs du territoire et le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie zonale, le préfet de zone de défense et de sécurité sud, et à travers lui la MIIAM, s'appuie notamment sur :

- le CAF pour le suivi par l'État du dispositif stratégique dans son ensemble ;
- les relais faits en CAR au niveau de chacune des quatre régions concernées ;
- les Clubs « Risques » et les Clubs « PAPI » régionaux animés par les DREAL et associant l'ensemble des DDT-M de leur territoire ;
- les CDRNM pour le suivi par l'ensemble des partenaires des démarches et des actions à enjeux départementaux ou locaux ;
- la communauté de travail zonale « Inondation Arc Méditerranéen » réunie en octobre de chaque année qui associe les 23 départements exposés ;
- le groupe de coordination interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » réuni trois à quatre fois par an qui associe les quatre DREAL ainsi que les référents départementaux « arc méditerranéen », les experts et les partenaires-clés de la zone d'action de la mission interrégionale ;
- les observatoires régionaux des risques naturels.

Des indicateurs de suivi relatifs à l'état des risques d'inondation, la mise en œuvre et la performance de la présente stratégie zonale sont développés et mis à jour périodiquement par la MIIAM. Ils sont produits par la mission elle-même dans le cadre du suivi de son action et en mobilisant les bases de données existantes.

Certains de ces indicateurs sont mentionnés ci-après dans la description des axes de la stratégie. Ils s'appuient en partie sur les indicateurs nationaux associés à la stratégie nationale de prévention des risques d'inondation et à la feuille de route « risques naturels » des services déconcentrés de l'État établis par les directions générales des ministères concernés.

I. 4. Le pilotage et les moyens de la stratégie

Les plans d'actions zonaux feront l'objet d'une programmation et d'un bilan annuel publiés sur internet et diffusés aux bénéficiaires. Ils pourront faire l'objet de présentation dans les instances de pilotage et de concertation départementales (ex : CDRNM), régionales (ex : CAR) et zonale (ex : CAF).

Certains livrables le nécessitant feront l'objet d'échanges préalables avec la DGPR et la DGSCGC avant diffusion sur l'arc méditerranéen.

En parallèle, cet exercice sera présenté dans le cadre du dialogue de gestion régional, du dialogue de gestion de bassin et du dialogue de gestion national afin de veiller à l'adéquation entre l'ambition et les moyens de l'administration ainsi que de justifier les demandes de moyens formulées.

II. La stratégie zonale « Inondation Arc Méditerranéen »

II. 1 L'architecture de la stratégie zonale

La stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur la période 2022-2024 s'articule autour des cinq axes transverses suivants :

- **Axe I - Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque ;**
- **Axe II - Développer le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs;**
- **Axe III - Aider au développement de l'anticipation locale des crises et en tirer des enseignements pour l'avenir ;**
- **Axe IV - Favoriser l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils et démarches pour améliorer la performance de la prévention des risques ;**
- **Axe V - Assurer une expertise, un accompagnement et un appui technique thématique auprès des acteurs du territoire pour mieux appréhender les risques d'inondation.**

Chacun de ces axes transverses se décline en un certain nombre d'orientations auxquelles sont associés quelques premiers indicateurs de suivi, comme présenté dans le tableau de synthèse ci-après.

Axe transverse	Orientations stratégiques	Indicateurs
Axe I – Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque	O.1.1. Améliorer la culture du risque sur les risques d'inondation, et notamment sur les bons comportements, la réduction de vulnérabilité et les impacts du changement climatique, en mobilisant de nouveaux formats et vecteurs	- enrichissement et suivi de la fréquentation de la page internet de la mission interrégionale sur le site internet de la DREAL PACA - suivi quantitatif et qualitatif de la révision et de la réalisation du volet « Inondation » des DDRM et des DICRIM
	O.1.2. Conduire des actions spécifiques dans le domaine de l'éducation préventive et de la sensibilisation des plus jeunes	- résultats des enquêtes de satisfaction périodiques sur une sélection de productions de la mission - nombre de conférences de presse et bilan des retombées
	O.1.3. Accompagner la réalisation, la mise à jour et la communication sur le volet	- nombre de réunions publiques

	« inondation » des outils réglementaires d'information préventive auprès des populations	d'information préventive et nombre de personnes ayant participé à ces réunions - résultats d'enquêtes relatives à l'évolution de la perception des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen
Axe II – Développer le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs	O.II.1. Contribuer à une animation interrégionale efficace O.II.2. Favoriser le partage d'expérience, les synergies et les démarches partenariales O.II.3. Contribuer au maintien et au développement des compétences techniques à tous les niveaux	- production et mise à jour d'indicateurs sur les PAPI labellisés sur l'arc méditerranéen - publication de recueil de bonnes pratiques thématiques - nombre et type de partenariats mobilisés annuellement - organisation et bilan de la réunion annuelle de la communauté de travail zonale inondation - nombre de réunions de coordination interrégionale des services - interventions dans des instances de pilotages et de concertation locales - nombre de formations conçues et mises en œuvre dans le domaine de la prévention des inondations et de personnes formées par an
Axe III – Aider au développement de l'anticipation locale des crises et en tirer des enseignements pour l'avenir	O.III.1. Contribuer à la montée en compétences et l'accompagnement des acteurs pour l'anticipation et la gestion de crise « inondation » O.III.2. Inciter à la conduite d'exercices de crise inondation O.III.3. Développer, intégrer les enseignements et communiquer sur les démarches de retour d'expérience post-événements	- nombre et caractéristiques des exercices de crise réalisés, - nombre annuel de personnes impliquées dans des exercices de crise - suivi quantitatif et qualitatif des documents de planification de la gestion de crise (ORSEC, PICS et PCS) - nombre d'outils mis à disposition et d'actions de sensibilisation - formation des territoires pour mieux faire face à une crise « inondation » et favoriser l'appropriation et l'utilisation opérationnelle des outils de vigilance, de surveillance et d'alerte.
Axe IV – Favoriser l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils et démarches pour améliorer la performance de la prévention des risques d'inondation	O.IV.1. Contribuer au développement d'outils innovants pour la prévention des inondations O.IV.2. Impulsion et accompagnement de démarches territoriales expérimentales sur des thèmes émergents en vue de recommandations zonales	- nombre d'outils innovants développés - nombre de démarches expérimentales réalisées
Axe V – Assurer une expertise, un accompagnement et un appui technique thématique auprès des acteurs du territoire pour mieux appréhender les risques d'inondation	O.V.1. Animation technique interrégionale sur des thèmes prioritaires O.V.2. Impulsion et accompagnement de démarches territoriales expérimentales thématiques en vue de recommandations zonales	- nombre de réunions d'animation techniques - nombre d'approches expérimentales thématiques mises en œuvre

Chacun des cinq axes est détaillé ci-après (enjeux, actions déjà réalisées dans le domaine par la MIIAM, orientations stratégiques et indicateurs pressentis).

II.2. Axe I – Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque

II.2.1 Les enjeux de cet axe

La prévention des risques d'inondation ne peut se faire sans une diffusion de l'information et de la connaissance des phénomènes, des aléas, de la vulnérabilité et des risques auprès d'un large public.

Pour que chaque citoyen soit acteur de sa propre prévention, il est indispensable en effet qu'il ait conscience de son exposition et de ses moyens d'actions.

Par ailleurs, la mémoire du risque est éphémère dans le sens où les événements passés sont souvent rapidement oubliés et il convient de rappeler régulièrement les enseignements de ceux-ci et de développer la culture et la conscience du risque. En matière de mémoire, la capitalisation et le partage des témoignages d'inondations majeures passées sont essentiels.

La sensibilisation des adultes passe par ailleurs souvent par la sensibilisation des plus jeunes. En ce sens, l'éducation préventive est un vecteur efficace pour communiquer sur les risques et développer les bons réflexes en cas d'évènement. Le développement d'outils ludiques de sensibilisation en lien avec l'éducation nationale est à poursuivre.

La préparation des citoyens à faire face à de futurs événements passe par une prise de conscience de la nature et de la violence des phénomènes et de leurs conséquences sur les différents enjeux. Elle doit permettre de comprendre également l'intérêt des bons comportements et réflexes face à ces événements extrêmes. Sur ce point, l'approche visuelle par la mobilisation et la présentation de photos et de vidéos a semblé la plus démonstrative et parlante pour sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire. L'usage de démonstrateurs, la mise en situation et le ressenti physique ont montré également leur efficacité. La mobilisation de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée offre également des perspectives prometteuses.

Au-delà de la sensibilisation aux bons comportements, la MIIAM veillera à mieux faire connaître les actions possibles à l'échelle du citoyen et des collectivités en matière de réduction de la vulnérabilité et d'augmentation de la résilience territoriale. Il s'agira notamment de développer l'implication des citoyens, acteurs de la prévention des risques, en les incitant à travailler sur leur résilience propre et à contribuer aux actions collectives *via* des démarches collaboratives.

De nombreuses initiatives et divers outils sont disponibles et à développer dans ce champ, la responsabilité de leur mise en œuvre étant partagée entre l'État, les collectivités mais également des gestionnaires publics ou privés de réseaux ou d'équipements. Il s'agit cependant de travailler plus avant à la mesure de la performance des actions menées pour s'assurer de leur efficacité et contribuer à leur amélioration. L'approche consistant à estimer les dommages et les conséquences évités par certaines actions préventives sera développée.

Au-delà des outils réglementaires que sont notamment les DDRM, les DICRIM et l'IAL, d'autres démarches et outils peuvent être développés pour renforcer la performance de l'information préventive (internet, réseaux sociaux...).

Si le développement de la conscience des risques d'inondation actuels est essentiel, une sensibilisation des populations aux effets du changement climatique et aux conséquences à court, moyen et long termes sur l'arc méditerranéen du point de vue des pluies intenses et des inondations rapides doit également être assurée. À la demande des services, la mission développera également des outils de communication relatifs à la typologie et à la prévisibilité des phénomènes en jeu ainsi que sur le rôle et les risques associés aux ouvrages hydrauliques (en lien notamment avec les services de contrôle des ouvrages hydrauliques des DREAL).

Enfin, au regard de l'attente exprimée par les bénéficiaires, il s'agit de mettre en œuvre une stratégie de communication efficace sur les actions menées par la MIIAM afin de renforcer le rayonnement et de faciliter l'accès aux productions de cette mission par le plus grand nombre. L'amélioration de la visibilité des productions réalisées sur l'arc méditerranéen sur les sites internet régionaux et nationaux et la réalisation d'une lettre périodique d'information de la MIIAM

sont notamment des outils demandés par les bénéficiaires pour contribuer à un partage optimisé des réalisations.

II.2.2 Orientations stratégiques définies pour l'axe I :

O.1.1. Améliorer la culture du risque sur les risques d'inondation, et notamment sur les bons comportements, la réduction de vulnérabilité et les impacts du changement climatique, en mobilisant de nouveaux formats et vecteurs

O.1.2. Conduire des actions spécifiques dans le domaine de l'éducation préventive et de la sensibilisation des plus jeunes

O.1.3. Accompagner la réalisation, la mise à jour et la communication sur le volet « inondation » des outils réglementaires d'information préventive auprès des populations

II.2.3 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- la mise en place d'un site internet et d'une lettre périodique dédiés à la MIIAM;
- le suivi quantitatif et qualitatif de la révision et de la réalisation du volet « Inondation » des DDRM et des DICRIM ;
- les résultats des enquêtes de satisfaction périodiques sur une sélection de productions de la MIIAM ;
- le nombre de conférences de presse et le bilan des retombées ;
- le nombre de réunions publiques d'information préventive et le nombre de personnes ayant participé à ces réunions ;
- les résultats d'enquêtes relatives à l'évolution de la perception des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen ;
- les résultats de la mesure de la performance de certaines actions réalisées en matière de développement de la culture du risque.

II.3. Axe II – Développer le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs

II.3.1 Les enjeux de cet axe

L'animation interrégionale s'appuie notamment sur une large communauté de travail. Elle associe notamment l'ensemble des services de l'État nationaux, zonaux, régionaux et départementaux impliqués dans la prévention des risques d'inondation, des représentants de collectivités locales ainsi que les établissements publics et les appuis techniques concernés tels que Météo-France, le Cerema, l'IRSTEA, le Cyprès, l'IFFO-RME, l'Irma... Elle est un lieu d'échanges privilégié pour discuter des difficultés rencontrées et valider la programmation des actions à venir. Des témoignages territoriaux d'expériences locales positives illustrent les réalisations. Cette communauté de travail est réunie une fois par an à l'automne. A défaut, en période de crise sanitaire, des cycles d'ateliers web permettent des échanges d'expérience et l'émergence de réflexions thématiques avec les acteurs de l'arc méditerranéen.

Une animation interne spécifique des services de l'État (services de prévention des risques, services de prévision des crues et référent régional inondation des DREAL, missions RDI des DDT-M et partenaires techniques) est assurée par la MIIAM notamment au travers de réunions périodiques de coordination (trois à quatre par an environ). Ces rencontres permettent un suivi en temps réel des avancées de la mission, une écoute des besoins des services et des échanges techniques thématiques.

La stratégie zonale doit favoriser la mise en réseau des différents acteurs de la prévention des risques d'inondation à tous les niveaux, et particulièrement au sein des services de l'État et des collectivités territoriales, en fonction de leurs compétences respectives. Il s'agit également de veiller à la complémentarité, à la synergie des actions menées sur le territoire et à une vision intégrée de la gestion des risques d'inondation. Sur ce point, l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dite GEMAPI, est en ce sens une réelle opportunité. Dans ce cadre, la MIIAM se doit de favoriser le recueil et la diffusion de bonnes

pratiques ainsi que le développement de partenariats locaux pour la conduite d'actions innovantes. Des portraits de territoire « inondation » thématiques (ex : arc méditerranéen, hôpitaux, campings...) permettent de dresser un état des lieux de l'exposition et de la vulnérabilité aux risques d'inondations ainsi que l'émergence de recommandations visant à contribuer à l'amélioration de la prévention.

La stratégie zonale vise enfin au développement des compétences des décideurs et les acteurs locaux de la prévention des risques d'inondation. Dans ce cadre, des formations sont conçues et mises à disposition des acteurs pour déploiement sur leur territoire. Sur ce point, sera poursuivi et amplifié le déploiement du parcours de formation mutualisé développé par la mission et certains de ses partenaires (CEPRI, Cerema, Cyprès et Irma), ainsi que de la formation approfondie sur la prévention des risques d'inondation développée en partenariat avec l'Entente Valabre à l'attention des gestionnaires de crise.

II.3.2 Orientations stratégiques définies pour l'axe II:

O.II.1. Contribuer à une animation interrégionale efficace

O.II.2. Favoriser le partage d'expérience, les synergies et les démarches partenariales

O.II.3. Contribuer au maintien et au développement des compétences techniques à tous les niveaux

II.3.3 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- la production et la mise à jour d'indicateurs sur les PAPI labellisés sur l'arc méditerranéen ;
- la publication de recueil de bonnes pratiques thématiques ;
- le nombre et le type de partenariats mobilisés annuellement ;
- l'organisation et le bilan de la réunion annuelle de la communauté de travail zonale inondation ;
- le nombre de réunions de coordination interrégionale des services ;
- les interventions dans des instances de pilotages et de concertation locales ;
- le nombre de formations conçues et mises en œuvre dans le domaine de la prévention des inondations et de personnes formées par an.

II.4. Axe III – Aider au développement de l'anticipation locale des crises et en tirer des enseignements pour l'avenir

II.4.1 Les enjeux de cet axe

L'amélioration de la résilience de nos territoires passe par une meilleure anticipation et préparation à faire face à une crise « inondation » et ce pour tous les acteurs (services de l'État, collectivités, SDIS, gestionnaires d'ouvrages et d'infrastructures, citoyens...). Le lien entre les politiques de prévention des risques d'inondation et les politiques de préparation et gestion de crise se doit aujourd'hui d'être plus fort et de s'appuyer sur un travail multi-partenarial et inter-ministériel. Ce rapprochement et le développement des compétences des acteurs en matière de gestion de crise et post-crise sont au cœur des préoccupations et des enjeux inhérents à la MIIAM. Le développement de formations (notamment pour favoriser l'utilisation opérationnelle des outils de vigilance et d'avertissement) et l'aide à la conduite d'exercices impliquant des acteurs aux profils divers sont sur ce point des actions-clés.

Concernant les services de l'État, si l'animation régionale de la mission « Référent départemental inondation » (RDI) placée au sein des DDT-M est assurée par les DREAL, la MIIAM apporte son appui pour répondre à des besoins spécifiques (ex : dimension littorale) et communs sur l'arc méditerranéen et disposer d'une vision globale de la montée en puissance des missions RDI sur son territoire d'action.

La MIIAM, en partenariat avec Météo-France et le SCHAPI, travaille à l'accompagnement des outils de vigilance et d'avertissement sur l'arc méditerranéen. Une action spécifique à la valorisation et à l'appropriation par les acteurs locaux des nouveaux services parus en 2021 sera notamment menée.

La planification de la gestion de crise (dispositions ORSEC, Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, plans spécifiques à certains enjeux) doit se poursuivre. Sur ce point, l'analyse des dispositifs existants, le recueil de bonnes pratiques et la formulation de recommandations zonales en vue de leur optimisation sont utiles à l'ensemble de la communauté de travail. La MIIAM veillera à travailler à l'analyse du caractère opérationnel et de la performance des planifications existantes et au partage des bonnes pratiques en la matière. La gestion post-inondation fera l'objet d'une réflexion spécifique. Dans ce cadre, et en lien avec les recommandations nationales émises sur ce sujet [11], la MIIAM conduira une réflexion pour la mise en place d'un dispositif de solidarité inter-régionale pour aider les territoires impactés par des inondations majeures sur l'arc méditerranéen dans la gestion post-événement.

Si ce risque est moins connu et moins fréquent par rapport à des inondations courantes, l'arc méditerranéen est exposé au risque de tsunami. La conscience de ce risque, la réactivité des gestionnaires de crise une fois l'alerte reçue et l'acquisition de réflexes sont autant d'éléments fondamentaux pour limiter les conséquences humaines d'un tel phénomène. Si la MIIAM a permis d'avancer sur de nombreux points en lien avec la DGSCGC et l'EMIZ sud, les travaux se poursuivront pour contribuer à l'amélioration de la préparation des territoires littoraux à faire face à un tel phénomène.

Aujourd'hui, face à l'intensité et à la récurrence croissante des phénomènes d'inondation extrême mais également aux effets du changement climatique, il apparaît essentiel que les décideurs et les communautés scientifiques et techniques développent les démarches de capitalisation de retour d'expérience suite à des événements. La MIIAM se doit, d'une part, d'analyser les enseignements des événements passés, mais également, de contribuer et de suivre les retours d'expériences des événements à venir afin de veiller à une identification des pratiques et à un large partage des leçons tirées.

II.4.2 Orientations stratégiques définies pour l'axe III:

O.III.1. Contribuer à la montée en compétences et l'accompagnement des acteurs pour l'anticipation et la gestion de crise « inondation »

O.III.2. Inciter à la conduite d'exercices de crise inondation

O.III.3. Développer, intégrer les enseignements et communiquer sur les démarches de retour d'expérience post-événements

II.4.3 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- le nombre et les caractéristiques des exercices de crise réalisés ;
- le nombre annuel de personnes impliquées dans des exercices de crise ;
- le suivi quantitatif et qualitatif des documents de planification de la gestion de crise (ORSEC, PICS et PCS) ;
- le nombre d'outils mis à disposition et d'actions de sensibilisation - formation des territoires pour mieux faire face à une crise « inondation » et favoriser l'appropriation et l'utilisation opérationnelle des outils de vigilance, de surveillance et d'alerte.

II.5. Axe IV – Favoriser l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils et démarches pour améliorer la performance de la prévention des risques d'inondation

II.5.1 Les enjeux de cet axe

L'environnement technologique est devenu notre quotidien. La multiplicité des outils proposés et les mutations rapides nous imposent des rendez-vous réguliers pour identifier le champ des possibles en matière d'assistance technique à nos besoins sur la problématique spécifique des inondations. De nouvelles solutions, en matière de gestion de crise, méritent d'être explorées pour être plus performantes.

Au-delà des outils, le territoire de l'arc méditerranéen peut être un territoire expérimental pour conduire des réflexions et approches originales sur des thèmes peu travaillés jusqu'alors ou émergents en mobilisant des organismes reconnus dans le domaine de la recherche et de l'innovation (ex : IRSTEA, pôle de compétitivité « risques » ...) mais également des acteurs peu couramment impliqués dans la prévention des risques d'inondation.

La mobilisation de la réalité virtuelle, de la réalité augmentée et des objets connectés sera notamment explorée.

II.5.2 Orientations stratégiques définies pour l'axe IV :

O.IV.1. Contribuer au développement d'outils innovants pour la prévention des inondations

O.IV.2. Impulsion et accompagnement de démarches territoriales expérimentales sur des thèmes émergents en vue de recommandations zonales

II.5.3 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- le nombre d'outils innovants développés ;
- le nombre de démarches expérimentales réalisées.

II.6. Axe V – Assurer une expertise, un accompagnement et un appui technique thématique auprès des acteurs du territoire pour mieux appréhender les risques d'inondation

II.6.1 Les enjeux de cet axe

Afin de répondre à des besoins d'accompagnement technique et méthodologique communs sur le territoire de l'arc méditerranéen du fait de la complexité de certains sujets (ex : caractérisation et gestion des risques de ruissellement), la MIIAM propose une expertise et favorise des démarches expérimentales ou exploratoires visant à aider les acteurs à mieux appréhender les risques d'inondation dans toutes ces composantes.

Elle assure par ailleurs sur certains thèmes prioritaires une production d'études spécifiques visant au partage d'expérience et à la recherche de solutions concrètes testées sur le terrain. A titre d'exemple, des demandes spécifiques ont été formulées par les acteurs locaux (collectivités et services de l'État) afin que la MIIAM produise une étude sur la gestion des risques de ruissellement et assure une animation spécifique sur le sujet. Cette expertise a permis d'alimenter les réflexions et les travaux conduits au niveau du bassin Rhône-Méditerranée et au niveau national. Elle sera poursuivie sur la période 2022-2024.

Les réflexions initiées dans le domaine de la recomposition territoriale post-événement se poursuivront également en explorant les principes du « Built Back Better » (BBB) en lien avec les travaux nationaux et en s'appuyant sur les expériences locales (ex : Aude et Alpes-Maritimes).

La connaissance et l'anticipation des effets du changement climatique sur les pluies intenses méditerranéennes et les inondations rapides, ainsi que leurs conséquences, seront investiguées. La question des inondations torrentielles en montagne ne sera également abordée. Enfin, la capitalisation des données relatives aux ouvrages hydrauliques structurant sur la zone de défense et de sécurité sud sera travaillée en lien notamment avec les services de contrôle des ouvrages hydrauliques des DREAL.

II.6.2 Orientations stratégiques définies pour l'axe V :

O.V.1. Animation technique interrégionale sur des thèmes prioritaires

O.V.2. Impulsion et accompagnement de démarches territoriales expérimentales thématiques en vue de recommandations zonales

II.6.3 Indicateurs pressentis

Les indicateurs pressentis pour le suivi de cet axe stratégique sont (liste non exhaustive):

- le nombre de réunions d'animation techniques ;
- le nombre d'approches expérimentales thématiques mises en œuvre.